REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DES FINANCES



REGIE DES ALCOOLS AVIS DE CONSULTATION N° 61/2022 RELATIF A LA DESIGNATION D'UN REVISEUR DES COMPTES POUR LES EXERCICES 2022-2023-2024

La Régie des Alcools lance une consultation pour la désignation d'un réviseur des comptes pour les exercices 2022-2023-2024.

Les experts comptables inscrits à l'ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de réception des offres et remplissant les conditions de participation mentionnées à l'article 2 du cahier des charges et qui sont intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer gratuitement sur demande écrite le cahier des charges auprès du bureau d'ordre la Régie des Alcools à l'adresse suivante :Rue de l'exportation Z.I Radés II - 1125 – Radés El Mellaha- BP 266.

Les offres doivent comporter les pièces d'engagement, les pièces administratives, l'offre technique conformément à l'article 4 du cahier des charges.

L'enveloppe externe doit être fermée et scellée indiquant la mention : « CONSULTATION N° 61/2022 – Choix d'un réviseur des comptes pour les exercices 2022-2023-2024 « A ne pas ouvrir »

Les offres doivent être envoyées par la poste en recommandée ou par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre central de la Régie des Alcools **contre récépissé** au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général de la Régie des Alcools

A l'adresse suivante :

Rue de l'exportation Z.I Radés II - 1125 – Radés El Mellaha- BP 266 . et doivent parvenir au plus tard le <u>Mardi 10 Janvier 2023</u> (Le cachet du bureau d'ordre central de la Régie faisant foi).

Toute offre parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

